



POSITIONNEMENT

OBJECTIF

Le procédé de positionnement mis en place au sein de l'école de conduite a pour objectif d'évaluer, dès l'entrée en formation, le niveau du candidat afin de lui proposer un parcours de formation personnalisé et adapté à ses besoins.

MODALITÉS

Le positionnement est réalisé avant la signature du contrat de formation et comprend :

- un entretien individuel mené par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière afin d'identifier les attentes, la motivation, les contraintes personnelles et l'expérience éventuelle du candidat. Ces informations sont consignées sur le document « Les grandes étapes de votre parcours de formation » ;
- une évaluation théorique sous forme de test portant sur les connaissances du Code de la route ;
- une évaluation pratique de la conduite permettant d'apprécier la maîtrise du véhicule, l'observation, l'anticipation et le respect des règles de sécurité.

EXPLOITATION DES RÉSULTATS

A l'issue du positionnement, les résultats sont analysés par l'enseignant. Un devis, avec un volume prévisionnel d'heures de formation est proposé et un parcours pédagogique individuel est défini.

Ces éléments sont formalisés par écrit et communiqués au candidat avant toute inscription définitive.

TRAÇABILITE ET SUIVI

Le positionnement fait l'objet d'une fiche d'évaluation (« Les grandes étapes de votre parcours de formation ») conservée dans le dossier du candidat.

Ce document permet d'assurer la traçabilité du parcours de formation qui peut être réajusté en fonction de l'évolution du candidat.